



# CLUB DÉVELOPPEMENT DURABLE GRAND LYON

## Santé et environnement : Comment agir au niveau local ?

Lundi 11 décembre 2017

Restitution

### Sommaire

ACCUEIL ET INTRODUCTION	1
SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : DE QUOI PARLE-T-ON ?	2
LA DÉMARCHE DE LA MÉTROPOLE : VERS UNE STRATÉGIE SANTÉ-ENVIRONNEMENT	5
RETOURS D'EXPÉRIENCE : PRENDRE EN COMPTE LES LIENS ENTRE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES LOCALES	6
ATELIERS DE MISE EN COMMUN	8

### Accueil et Introduction

□ **Bruno Charles** – *Vice-président de la Métropole de Lyon en charge du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole.*

**Bruno Charles a rappelé que la stratégie développement durable de la Métropole serait prochainement réactualisée. La santé environnementale en sera l'un des piliers.**

Bruno Charles introduit cette séance du Club développement durable en remerciant les nombreuses personnes présentes. Il rappelle que le programme du Club était en cours d'élaboration pour 2018 et qu'il est encore temps pour les communes de faire suivre leurs suggestions à Catherine Clavel. 2018 sera l'année du renouveau pour la Métropole en matière de développement durable, avec un nouveau cadre stratégique autour de deux axes. Le premier de ces deux axes concerne la résilience du territoire. À ce propos, un travail d'état des lieux des flux entrants et sortants du territoire a été mené par la Métropole afin d'engager le territoire vers une réduction de son empreinte écologique et une moindre dépendance à l'égard de ces flux de matière et d'énergie. Des politiques déjà existantes contribuent à cet enjeu de résilience : le plan climat énergie, l'action

en faveur de la biodiversité, les risques,... Le deuxième axe concerne la construction par la Métropole d'une stratégie santé-environnement. Sur ce dernier point, qui sera l'objet de la séance d'aujourd'hui, la Métropole s'engage dans une réflexion visant à l'élaboration d'un plan d'action en 2018 pour laquelle elle a besoin du soutien des communes.

□ **Thierry Philip** – *Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'environnement, de la santé et du bien-être dans la ville.*

Thierry Philip rappelle que la Métropole a en effet de grandes responsabilités en matière de santé... à condition de ne pas confondre santé et maladie ! L'eau que boivent les grand lyonnais, l'air qu'ils respirent, le bruit qu'ils entendent, l'activité physique qu'ils ont... tout cela est en lien avec les actions de la Métropole. La gestion des déchets, la propreté, sont également des enjeux importants pris en charge par la Métropole. Celle-ci entretient également des liens forts avec Ademas pour le dépistage du cancer du sein, et elle mène des actions importantes en matière de lutte contre l'ambrosie, de maîtrise de la pollution de l'air avec le plan oxygène ou encore de lutte contre le bruit avec Acoucity.

Il souligne la spécificité de cette séance du Club, très riche en présentations et apports d'informations, car le sujet à aborder est vaste. L'objectif de la Métropole est d'aboutir à une délibération sur la santé environnementale en intégrant la

**Thierry Philip a rappelé que les compétences de la Métropole étaient importantes en matière de santé environnementale. L'objectif est à présent de rédiger une délibération qui permettra d'explicitier les politiques de la Métropole dans ce domaine.**

dimension socio-économique, particulièrement sensible. La Métropole souhaite donc inscrire dans sa délibération ce qui dépend de ses compétences en matière de santé et d'environnement, en prêtant une attention particulière à la lutte contre les inégalités dans ce domaine.

---

## Santé et environnement : de quoi parle-t-on ?

En introduction **Philippe Devis** a souligné que la question du lien entre santé et environnement n'était pas récente, mais qu'elle était plus que jamais d'actualité. Il a également rappelé que la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution, reconnaît à chacun le droit à un environnement équilibré et respectueux de sa santé. **Lucie Pelosse** a rappelé que la santé faisait référence à la définition de l'OMS, qui renvoie à un état de complet bien-être physique, mental et social. Quant à la santé environnementale, c'est en France la définition du Plan national santé environnement (PNSE) qui fait référence : la santé de l'homme est liée à ses conditions de vie (habitat, travail, etc.), à la contamination des milieux (eau, air, sol, etc.), ainsi qu'aux changements environnementaux (climatiques par exemple). Ces éléments environnementaux interagissent avec les prédispositions génétiques de chacun. L'environnement recouvre ainsi deux dimensions : l'environnement social et culturel, qui détermine en partie les comportements (nutrition, sédentarité, tabac, alcool, etc.), et l'environnement physique, qui renvoie aux différentes pollutions ou perturbations du cadre de vie et de l'alimentation.

✓ **Stéphane FRIOUX**, historien de l'environnement urbain, maître de conférence à Lyon 2.

Stéphane Frioux rappelle que la santé est une mission régaliennne mais aussi une compétence locale, puisque le maire doit assurer la salubrité et la sécurité publique sur son territoire. Or la ville a longtemps été vue comme un milieu malsain, ce qui a mené à l'urbanisme hygiéniste du 19<sup>ème</sup> siècle, dont trois héritages ont été conservés jusqu'à aujourd'hui :

1. Le souci de la nature en ville et des espaces verts, dont on retrouve des échos dans la chartes d'Athènes de 1941, ou encore dans les orientations des ministères de l'environnement depuis leur création dans les années 1970 – qui présentent Paris comme la plus déshéritée des grandes capitales en espaces verts.
2. La question des fléaux à combattre, avec la création des grands services urbains dont la vocation est de lutter contre le choléra puis la tuberculose, et qui marquent l'âge d'or de l'hygiénisme municipal (bureaux municipaux d'hygiène).
3. La pluridisciplinarité entre urbanisme et santé, qui apparaît dès les prémices de l'urbanisme (même si elle sera gommée durant l'après-guerre pour renaître aujourd'hui).

Cet héritage est confronté aujourd'hui à de nouveaux défis :

1. Des risques invisibles, qui posent la question du principe de précaution et de ce que l'on peut faire en situation d'incertitude, caractéristique des problématiques de santé environnementale.
2. Un urbanisme préventif, que l'on peut illustrer avec les îlots de chaleur urbain : comment inventer un nouvel urbanisme pour éviter la minéralisation des rues ? Comment passer à une échelle métropolitaine à laquelle les risques sont relégués aux périphéries ?
3. Le lien entre municipalité et population : l'hygiénisme était conçu de manière verticale, ce qui n'est plus possible à notre époque : il faut davantage de transparence, de participation et d'information de la population (co-conception de la ville).

**Stéphane Frioux a rappelé que la préoccupation sanitaire était au cœur des préoccupations urbanistes, mais qu'elle doit aujourd'hui faire face à de nouveaux défis comme l'émergence de risques invisibles ou incertains, ou encore une exigence renforcée de transparence.**

Contact : [Stephane.Frioux@univ-lyon2.fr](mailto:Stephane.Frioux@univ-lyon2.fr)

⇒ À lire : Frioux S., 2013. *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, PUF, Paris.

✓ **Béatrice FERVERS**, directrice du Département Cancer Environnement du Centre Léon Bérard de Lyon, et membre du laboratoire "Santé-Individu-Société"

Béatrice Fervers s'intéresse à l'impact de l'environnement sur notre santé. Elle propose de centrer sa présentation sur quelques sujets, dont sa spécialité, le cancer. Elle rappelle que l'environnement est aujourd'hui de plus en plus pointé du doigt en matière de santé, alors que l'espérance de vie continue d'augmenter en France. Il faut toutefois se souvenir que les principales causes de décès en France sont les maladies chroniques comme le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires et que l'amélioration de l'espérance de vie tient notamment à l'accroissement de la durée de vie des personnes qui souffrent de ces maladies chroniques. Or, pour ces maladies, même si les facteurs de risque individuels restent majeurs (tabac, alcool, surpoids, obésité ou encore manque d'activité physique), les

facteurs environnementaux comme la pollution atmosphérique, les émissions des sites industriels dans l'air et dans les sols, les perturbateurs endocriniens ou encore les épandages de pesticides sont également très souvent en cause. Ce sont les interactions de ces expositions tout au long de la vie qui font que des pathologies chroniques comme le cancer peuvent se développer. Et la situation est d'autant plus complexe que ce n'est pas nécessairement ou seulement la dose qui fait le poison, mais dans bien des cas la période d'exposition (par exemple, l'exposition *in utero* pour ce qui concerne les perturbateurs endocriniens).

**Béatrice Fervers a rappelé le contexte sanitaire actuel marqué par l'explosion des maladies chroniques, pour lesquelles les facteurs environnementaux jouent parfois un rôle important – en interaction avec de nombreux facteurs, notamment socio-économiques. Cela suppose de mettre en œuvre des actions collectives autant qu'individuelles.**

Aujourd'hui, on réalise que les lieux de naissance jouent un rôle dans certains cancers, avec par exemple une augmentation du risque de cancer du sein chez les femmes nées en ville. Des facteurs environnementaux mais aussi démographiques et socioéconomiques s'entremêlent donc. L'exemple de la pollution atmosphérique (qui est un facteur important de maladies cardiovasculaires et respiratoires) est à ce titre symptomatique : le niveau socioéconomique et l'exposition à la pollution jouent un rôle important et certains quartiers en périphérie des métropoles sont par exemple exposés à des concentrations plus importantes d'oxydes d'azote, ce qui explique que face à des pics de pollution on constate un différentiel de mortalité. Nous ne sommes donc pas égaux en matière d'environnement.

Ces informations sont aujourd'hui prises en compte par l'OMS et l'Union Européenne. Cette dernière, dans son code européen contre le cancer, préconise des actions collectives tout autant que des actions individuelles : limiter la combustion dans les foyers ouverts, réduire la production de déchets, ventiler

davantage les lieux de vie et de travail, entretenir les véhicules des particuliers, favoriser les transports en commun et le vélo.

Béatrice Fervers rappelle enfin que des cycles de formation à la santé environnementale sont réalisés pour les élus de la région en partenariat avec l'ARS, la région, la DREAL et l'EHESP.

Contacts (secrétariat de B. Fervers) : [katia.nardot@lyon.unicancer.fr](mailto:katia.nardot@lyon.unicancer.fr)

Site Cancer & environnement : <http://www.cancer-environnement.fr/>

Formation des élus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/formation-distance-pour-les-elus-en-auvergne-rhone-alpes>

✓ **Damien SAULNIER**, chargé d'études Qualité Environnementale à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Damien Saulnier part du constat que bien souvent, en matière de développement durable, on peine à atteindre les objectifs fixés à cause d'un problème de communication sur les messages en direction de la population. Par exemple, le changement climatique est présenté seulement au prisme des enjeux environnementaux, alors que les enjeux en matière de santé toucheraient davantage les populations. Analyser ces enjeux environnementaux au prisme de la santé serait donc plus efficient en termes de communication. C'est par exemple ce que fait l'OMS aujourd'hui en rappelant que 12,6 millions de personnes meurent chaque année à cause d'un environnement dégradé, dont 6,5 millions du fait d'un air contaminé.

Pour en revenir à l'urbanisme, la santé n'est pas explicitement inscrite dans le code de l'urbanisme – à part quelques éléments comme le logement insalubre ou l'exposition aux nuisances et aux risques. Pour autant, l'urbanisme peut agir de différentes manières :

- en termes de planification urbaine : il s'agit d'abord d'améliorer le cadre de vie, de travailler sur la mixité sociale, sur l'accessibilité aux lieux de santé, aux commerces, aux espaces verts, aux transports en commun, etc. Le futur "COS végétal" va par exemple s'appliquer sur la métropole avec certaines obligations comme le pourcentage de pleine terre dans les constructions ;
- en matière d'urbanisme opérationnel : il s'agit d'améliorer la qualité du cadre de vie, en favorisant l'usage de matériaux plus sains dans les constructions et les aménagements ;
- en favorisant les modes de vie plus sains : avec des aménagements urbains qui permettent par exemple une mobilité plus active, ou encore une alimentation plus locale.

**En s'appuyant sur plusieurs exemples au sein de la métropole lyonnaise, Damien Saulnier a insisté sur la manière dont l'urbanisme pouvait améliorer les conditions de vie et la qualité de l'environnement : par exemple dans la planification urbaine, l'urbanisme opérationnel ou encore les aménagements favorisant des modes de vie plus sains.**

On peut citer quelques exemples qui vont dans ce sens sur l'agglomération lyonnaise :

1. Les aménagements des berges du Rhône, qui ont permis de transformer un parking de 1800 places en un lieu végétalisé dédié à la mobilité active ;
2. Le cours Garibaldi, qui jusque là était un espace minéralisé avec des niveaux de pollutions atmosphériques dignes d'un périphérique et qui, aujourd'hui, évolue vers un espace plus végétalisé et laissant davantage de place aux modes doux ;
3. Le quartier GPV de La Duchère, dont l'aménagement laisse aujourd'hui la part belle aux espaces verts de qualité et aux équipements sportifs.



Contacts : [d.saulnier@urbalyon.org](mailto:d.saulnier@urbalyon.org)

Site d'urbalyon: <http://www.urbalyon.org/site/Accueil>

✓ **Lucie PELOSSE**, chargée de projets à l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé)

**Lucie Pelosse a insisté sur le fait que les enjeux de santé-environnement sont anxiogènes et multifactoriels, ce qui suppose d'avoir un discours adapté (pas trop dramatisant) mais aussi à agir sur différents leviers qui relèvent à la fois des comportements individuels et collectifs.**

En matière de santé environnement, Lucie Pelosse insiste sur le fait qu'il faut d'abord s'interroger sur la place de l'individu et ne pas se focaliser sur l'injonction au changement de comportement : l'accès à des informations fiables est un enjeu primordial, tout autant que la place qu'il faut donner à l'information dans les actions d'éducation à la santé. Un des risques est en effet la tendance à la dramatisation. Il faut de ce point de vue tirer des leçons de la prévention contre le tabagisme : on a beau savoir que fumer tue, la prévalence reste très élevée. Cela signifie que l'information est nécessaire mais pas suffisante. Surtout, elle ne doit pas trop dramatiser, car elle provoque alors un effet de sidération qui amène les individus à se positionner en défense, ou à mettre à distance le risque. Il s'agit donc de privilégier l'éducation à la complexité et à un esprit critique.

Les démarches collectives sont un autre levier important de changement de comportement, il faut donc créer un environnement plus favorable à la santé. Et comme les enjeux santé-environnement sont multifactoriels, cela signifie qu'il faut agir à différents niveaux : au niveau individuel (apport d'information, comportements appropriés, etc.) et au niveau collectif en agissant sur les contextes (responsabilité collective).

L'action en santé environnementale passe ainsi par 5 leviers d'action complémentaires :

1. Renforcer les aptitudes, les compétences psychosociales, en favorisant une approche positive (par ex. la mise en place d'ateliers de fabrication de produits écologiques) ;
2. Renforcer l'action communautaire, en impulsant des dynamiques collectives, en essayant de mobiliser les forces vives (par ex. les conseils de quartier) ;
3. Créer un environnement favorable : réfléchir aux espaces verts, aux infrastructures, à la limitation des voitures, autrement dit adapter les politiques urbaines ;

4. Elaborer des politiques pour la santé : en se posant la question de l'effet des politiques sur le bien-être et la qualité de vie des citoyens (par exemple les contrats locaux santé-environnement avec des entrées thématiques sur les déplacements, l'air intérieur, etc.)
5. Réorienter les services de santé, c'est à dire créer des dynamiques de formation (par exemple, il faut prévoir la formation des équipes de ménage dans les crèches pour limiter l'exposition des enfants à certaines substances).

Contacts : [lucie.pelosse@ireps-ara.org](mailto:lucie.pelosse@ireps-ara.org)

Site de l'IREPS : <http://ireps-ara.org/ind/m.asp>

Pôle éducation santé-environnement : <http://pole-ese-ara.org/ind/m.asp>

---

## La démarche de la Métropole : vers une stratégie santé-environnement

**Sandra FREY** et **Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN** rappellent que la démarche de la Métropole en matière de santé-environnementale a été impulsée en mai 2016, dans le cadre des travaux de la Région liés à l'élaboration du PRSE3 (troisième Plan Régional Santé Environnement). Un état des lieux a été réalisé en 2016-17 afin de décliner les données régionales au niveau métropole/commune/IRIS afin d'identifier les enjeux du territoire. Cet état des lieux permettra ensuite d'élaborer un plan d'action et d'impulser la prise en compte de la santé dans les autres politiques publiques, de manière transversale.

**Lucie ANZIVINO**, ORS et **Anne-Laure BADIN**, CEREMA, toutes deux en charge du diagnostic santé-environnement du Grand Lyon.

Lucie Anzivino et Anne-Laure Badin ont présenté le diagnostic de l'état de santé environnementale de la métropole. Un panel d'une centaine d'indicateurs liés à l'environnement, au cadre de vie ou encore à la qualité des milieux a été retenu, dont on peut présenter quelques conclusions et illustrations.

D'un point de vue général, l'état de santé est plutôt bon sur la métropole lorsqu'on le compare à la situation régionale ou nationale :

- La mortalité prématurée y est moindre, malgré quelques territoires plus impactés ;
- La mortalité par maladies cardiovasculaires est également meilleure que sur la région dans son ensemble, avec là encore des différences sur certains territoires ;
- Le nombre de patients sous traitement antidiabétique est en revanche plus élevé que sur l'ensemble de la région, en particulier dans le sud du territoire ;
- Les patientes prises en charge pour le cancer du sein se trouvent davantage à l'ouest de la métropole ;
- Les remboursements médicamenteux de l'asthme et des allergies sont plus nombreux sur la métropole, en particulier dans les communes les plus défavorisées de l'est lyonnais.

L'étude a également cherché à qualifier les situations de *défavorabilité sociale* à partir d'un certain nombre d'indicateurs – un travail qui s'est avéré pertinent.

La situation métropolitaine est au final parmi les meilleures de la région mais les inégalités sont fortes suivant les communes. Par exemple, certaines expositions environnementales ont été identifiées comme caractéristiques de la métropole :

- Le radon, gaz radioactif incolore et inodore issu de la désintégration des roches, est un facteur des maladies pulmonaires,
- La pollution de l'air aux particules fines ou aux oxydes d'azote est forte, surtout en proximité des infrastructures routières ;
- Les nuisances sonores concernent une part importante de la population (38% des métropolitains résident dans des zones considérées comme exposées au bruit) ;
- Les comportements, notamment les pratiques de mobilité (marche, vélo), sont inégalement répartis.

**Le diagnostic santé-environnement réalisé sur la métropole montre une situation sanitaire plutôt bonne, caractérisée par des inégalités territoriales et socio-économiques. Certaines expositions environnementales méritent par ailleurs d'être suivies attentivement (exposition au radon, nuisances sonores, pollution atmosphérique).**

Contacts : [lucie.anzivino@ors-auvergne-rhone-alpes.org](mailto:lucie.anzivino@ors-auvergne-rhone-alpes.org) & [anne-laure.badin@cerema.fr](mailto:anne-laure.badin@cerema.fr)

Site de l'ORS : <http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/>

Site du Cerema : <http://www.cerema.fr/>

-

**Le diagnostic est en cours de consolidation. Il servira de base à la co-construction d'une stratégie locale de santé environnementale dans le courant de l'année 2018.**

✓ **Sandra FREY**, chef de projet stratégie santé environnement et **Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN**, Chef de Service Épidémiologie et Promotion de la Santé à la Métropole de Lyon.

Sandra Frey et Marie-Sophie Barthet-Derrien expliquent que le diagnostic a été prolongé par un travail plus exploratoire qui consiste aujourd'hui à croiser des données (analyses multivariées) pour dresser différents ensembles de communes qui présentent des caractéristiques similaires. Ce travail permet de faire apparaître que certaines communes de la métropole présentent une défaveur sociale, sanitaire et environnementale. Ce diagnostic permet ainsi d'identifier les facteurs de risque (avérés ou suspectés), les pathologies concernées et enfin les leviers de la métropole pour améliorer l'état de santé des populations.

Les prochaines étapes consisteront à partager cet état des lieux dans le cadre de groupes de travail qui réuniront les services de la Métropole et les partenaires du territoire. Ces groupes permettront de co-construire un plan d'action d'ici la fin de l'année 2018. Ce plan d'action sera lui-même soumis à la concertation dans le cadre des conférences territoriales des maires, pour aboutir enfin à une délibération dans le courant de l'année 2019.

Contacts : [sfrey@grandlyon.com](mailto:sfrey@grandlyon.com)  
& [mbarthetderrien@grandlyon.com](mailto:mbarthetderrien@grandlyon.com)

---

## **Retours d'expérience : prendre en compte les liens entre santé et environnement dans les politiques locales**

✓ **Anne REVEYRAND**, adjointe au maire déléguée au développement durable, et **Géraldine OLLIVIER**, Service Santé environnementale de Villeurbanne.

Géraldine Ollivier explique que la Ville de Villeurbanne désirait faire de la santé-environnement une politique partagée. Un travail a donc été réalisé sur les déterminants de la santé (urbanisme, logement, aménagements extérieurs, mobilité, etc.) avec pour objectif d'agir sur les inégalités sociales et environnementales.

**Villeurbanne a initié en 2011 un plan local de santé environnementale qui s'est traduit par de nombreuses actions dans les domaines de l'habitat, de la qualité de l'air ou encore du bruit. Des évaluations d'impact en santé ont également été réalisées sur des projets portés par la Ville. D'autres leviers sont mobilisés, comme par exemple l'éducation à l'alimentation ou les éco-établissements.**

Le premier objectif était de favoriser la construction d'une ville pour des habitants en bonne santé, en mobilisant un outil innovant inspiré du plan national, à savoir un plan local de santé environnementale (PLSE 2013/17), qui a été élaboré en concertation avec les services et les habitants (réalisation d'un questionnaire en 2011, focus groupes, groupes de travail thématiques, etc.). Le plan comportait 18 actions sur les thématiques de l'habitat, de l'air, du bruit, des déchets ou encore de la sensibilisation des habitants. Ce travail se poursuit aujourd'hui avec des évaluations d'impact en santé (EIS) qui consistent à prendre en compte l'ensemble des interactions en matière de santé environnementale quand on porte un projet. La première EIS a eu lieu en 2015, avec l'ORS, sur le quartier des Buers. Elle a permis d'émettre des recommandations auprès des décideurs en matière de pollution, d'obésité, de sécurité publique, etc. Une autre EIS est actuellement en cours en 2017 sur le quartier Grand Clément, une troisième est prévue sur le quartier St Jean en 2018.

Le second objectif consistait à reconnaître les compétences des habitants, avec la création d'une commission en concertation et un projet d'atelier de fabrication de capteurs de mesure de la qualité de l'air intérieur et extérieur. Des volontaires ont participé à ce travail de fabrication des appareils et de relevé des données – avec toutefois une difficulté à mobiliser les habitants sur la durée.

Anne Reveyrand rappelle de son côté que la question de la santé-environnement est au cœur du développement durable, et que la collectivité a son rôle à jouer dans ce domaine. De nombreux leviers peuvent être actionnés (aménagement, logement, équipements publics, etc.). A Villeurbanne, par exemple, le volet climat d'un " plan paysage-environnement " a récemment généré un nouveau " plan arbre " de la ville, avec des exigences sur la désimperméabilisation des sols. Les EIS ont également permis de proposer des solutions nouvelles en termes de ventilation des logements,

d'exposition aux bruits, et le souhait est formulé de voir prochainement une diminution de la limitation de vitesse sur le périphérique à 70 km/h, afin d'agir concrètement sur la cause des nuisances.

D'autres leviers existent, comme l'éducation à l'alimentation, la question de la proximité des espaces de nature, les éco-établissements (une crèche pilote mène actuellement un travail sur les produits d'entretien), etc. L'intérêt actuel des citoyens pour ces questions doit permettre de trouver des solutions partagées, avec des citoyens qui montent en expertise sur ces sujets, et la nécessité pour les acteurs publics d'être vigilants sur les questions d'inégalité environnementale et sociale.

Contacts : [geraldine.ollivier@mairie-villeurbanne.fr](mailto:geraldine.ollivier@mairie-villeurbanne.fr)  
 & [anne.reveyrand@mairie-villeurbanne.fr](mailto:anne.reveyrand@mairie-villeurbanne.fr)

✓ **Véronique Dufour**, association Ville & Aménagement Durable (VAD)

Véronique Dufour a rappelé en introduction que VAD est un réseau de professionnels de l'aménagement promouvant la construction et l'aménagement durable, et qui s'intéresse de plus en plus aux questions de santé environnementale. Le retour d'expérience présenté ici porte sur le groupe scolaire Simone Veil à Bourgoin-Jallieu, qui avait pour objectif d'intégrer les problématiques de confort et de santé.

**Véronique Dufour a présenté un exemple de groupe scolaire qui a été conçu en intégrant les enjeux de santé environnementale très en amont de sa conception – notamment en matière de qualité de l'air.**

Une relation étroite entre l'architecte et le bureau d'études les a amenés à travailler ensemble pour prendre en compte au mieux ces exigences de confort et de santé. Les choix techniques ont consisté en une isolation renforcée, un traitement des ponts thermiques, un accès à la lumière naturelle et aux vues extérieures, des protections solaires adaptées, des tourelles de ventilation, un choix pertinent des matériaux (avec des fiches explicatives dédiées aux usagers), et enfin un système de suivi de la qualité de l'air qui permet notamment de savoir s'il y a des éléments à ajuster en terme de renouvellement de l'air – en complément de mesures qui sont faites sur la température intérieure afin qu'elle soit assez constante.

La démarche et la méthode utilisées font l'objet d'un guide à destination des équipes de Maîtrise d'ouvrage (projet Manag'R de l'Ademe) et sont actuellement en expérimentation sur 13 projets dont 4 en Rhône-Alpes.

Contact : [associationvad@orange.fr](mailto:associationvad@orange.fr)  
 Site de VAD : <http://www.ville-aménagement-durable.org/>  
 Guide santé et confort dans les bâtiments : <http://www.enviroboite.net/sante-et-conforts-dans-les-batiments>

✓ **Julie GRAMMONT**, chargée de mission à l'ADES du Rhône (Association Départementale d'Education pour l'Environnement)

**Julie Grammont a rappelé l'importance de l'enjeu de la qualité de l'air intérieur, ainsi que les obligations légales auxquelles sont soumis les bâtiments accueillant du public. Des retours d'expérience et des outils sont disponibles pour accompagner les acteurs publics.**

Julie Grammont a rappelé que la qualité de l'air intérieur était souvent plus mauvaise que celle de l'air extérieur, alors même que les jeunes enfants passent jusqu'à 95% de leur temps à l'intérieur, et qu'ils constituent un public prioritaire car plus exposé et plus fragile (on parle de "population sentinelle"). La réglementation qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les lieux recevant du public oblige à une évaluation tous les 7 ans et la mise en œuvre d'un programme d'action pour améliorer la qualité de l'air. L'entrée en vigueur de la Loi sera progressive. Elle portera en 2018 sur les bâtiments accueillant des enfants de moins de 6 ans puis concernera le second degré et les centres de loisir (en 2020) avant de s'étendre à tous les bâtiments accueillant du public (en 2023).

Il existe aujourd'hui un guide pratique qui a été mis en ligne et qui permet aux gestionnaires de bâtiments de réaliser un autodiagnostic. Une mallette "écol'air" est également téléchargeable sur Internet pour les aider à faire les bons choix (guide d'achat, etc).



L'ADES du Rhône reçoit régulièrement des demandes de structures accueillant la petite enfance. L'association a donc monté un programme thématique financé par l'ARS pour intervenir auprès de ces acteurs. Ce programme consiste en une journée de formation aux professionnels

de la petite enfance, mais aussi en séances de sensibilisation auprès des parents ou encore d'ateliers avec les enfants (fabrication pâte à modeler, peintures, etc.). En complément, des actions peuvent être menées sur l'aération des locaux, les produits à privilégier, les matériaux, les pratiques de rénovation ou encore l'entretien des espaces extérieurs.

Contact : [julie.grammont@adesdurhone.fr](mailto:julie.grammont@adesdurhone.fr)

Site de l'ADES : <https://www.adesdurhone.fr/projets/sante-environnement/>

Guide qualité de l'air intérieur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur>

✓ **Marie-Reine PIGEAUD**, Adjointe à la petite enfance, enfance-jeunesse, éducation au développement durable et **Virginie DEMAILLY**, Chargée de mission développement durable, Ville de Dardilly - *Promouvoir une alimentation bio, de l'école aux familles : l'exemple du défi Familles à alimentation positive.*

Marie-Reine Pigeaud a mis l'accent sur les actions de promotion de l'alimentation biologique à Dardilly. Dans le cadre de son Agenda 21, la mairie a considéré que l'école était un levier majeur pour faire

**La Ville de Dardilly a mis en place une politique active de promotion de l'alimentation saine et de l'agriculture biologique. Elle agit notamment par le biais de la restauration collective, mais aussi auprès de sa population avec le défi "familles à alimentation positive".**

évoluer les comportements, notamment par le biais de l'alimentation des enfants avec un prestataire engagé dans la démarche zéro gaspi et la rédaction d'un cahier des charge élaboré en concertation avec les parents qui impose 30% d'agriculture biologique (et une part d'alimentation équitable et locale). La ligne de self a été remplacée par des pôles de distribution afin de lutter contre le gaspillage et responsabiliser les enfants, des animateurs ont été formés à l'alimentation durable et les enfants ont la possibilité d'amener leur "bio-seau" au compost. Des potagers pédagogiques, des poulaillers et des animations jardin partagé ont également été réalisés pour les enfants. En matière de promotion de la santé, la distribution de fruits sera proposée en 2018 sur le temps périscolaire, avec l'aide de fonds européens et dans le cadre de programmes pédagogiques sur l'alimentation et la santé.

Virginie Demailly a ensuite présenté la manière dont la mairie avait proposé d'agir auprès des habitants pour favoriser l'achat de produits issus de l'agriculture biologique. La mairie a participé au défi "familles à alimentation positive", initié par Corabio en partenariat avec la Métropole de Lyon. Le projet s'est déroulé sur 8 mois, avec 11 familles qui devaient tenter d'accroître la part d'alimentation biologique dans leur menu sans accroître leurs dépenses. L'objectif est de faire comprendre aux familles l'impact d'une alimentation plus saine, à travers plusieurs outils comme l'accès à des cours de cuisine ou encore la découverte de producteurs de proximité (visites de ferme). Le défi permet d'engager un changement des habitudes alimentaires, avec notamment une diminution des protéines animales au profit des légumineuses. C'est aussi une aventure commune qui a créé du lien entre les participants, qui deviennent alors des ambassadeurs pour leur famille et leur entourage.

Contact : [V.DEMAILLY@mairie-dardilly.fr](mailto:V.DEMAILLY@mairie-dardilly.fr)

Défi familles à alimentation positive : <https://www.famillesaalimentationpositive.fr/>

## Ateliers de mise en commun

L'atelier final a permis aux participants de noter les actions qui pourraient être mises en œuvre à l'échelle de leur commune. Les idées exprimées font apparaître différentes thématiques autour de la réglementation, l'intégration de la santé environnementale dans le travail des collectivités, les bâtiments, les mobilités, l'alimentation, l'urbanisme et enfin la sensibilisation. Ces propositions sont résumées dans la page suivante.

## Réglementation

- Ne pas ignorer les leviers réglementaires : pouvoir de police générale des maires, autorisation d'urbanisme à la lumière des enjeux de salubrité et santé publique.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer la nouvelle législation sur la qualité de l'air intérieur.

## Mobilités

- Abaisser la vitesse de circulation sur le périphérique, construire des murs innovants (antibruit/qualité de l'air).
- Promouvoir les transports en commun (sous l'angle de leurs avantages pour la santé).
- Favoriser les accessibilités douces aux écoles.
- Encourager les pédibus.
- Mettre en place des plans de déplacement des écoliers.
- Sensibiliser la population, les agents et cadres de la métropole aux modes de déplacement doux, les inciter à les utiliser, par exemple en leur permettant de tester de nouveaux modes de déplacements doux (vélo, vélo à assistance électrique...)

## Urbanisme

- Mettre à disposition du foncier en transition pour des jardins, de l'agriculture urbaine (métropole).
- Prendre en compte les enjeux de santé environnementale dans la planification urbaine (prendre en compte par exemple les sols pollués - bâtir la ville sur la ville, c'est parfois utiliser des friches industrielles pour bâtir des écoles).
- Quid de la notion de coefficient de pleine terre si on a des plans de gestion interdisant les plantations de pleine terre (plutôt un coefficient de biodiversité).
- Favoriser la nature en ville, en instaurant par exemple un coefficient de "nature" par mètre carré de SHON.
- Prendre en compte les enjeux de la santé dans le PLUiH métropolitain.

## Intégration des questions santé environnement dans le travail de la collectivité

- Développer une réflexion écosystémique prenant en compte les enjeux à la fois environnementaux et sanitaires (par exemple dans les réflexions sur les densités urbaines - densité du bâti/densité démographique - et la qualité de la vie), travailler sur la densité et les formes urbaines. Travailler également sur la qualité des espaces (trame végétale, îlots de chaleur,...) et développer la végétation en ville.
- Diffuser les outils et des cahiers techniques sur les questions de construction et de santé.
- Intégrer les questions de santé environnementale dans les cahiers des charges.
- Intégrer les enjeux de qualité de l'air dans tous les projets.
- Montrer qu'il n'y a pas forcément des surcoûts.

## Alimentation

- Développer la sensibilisation et l'éducation sur l'alimentation.
- Proposer des menus végétariens au restaurant administratif.
- Modifier le cahier des charges de la restauration collective, avec moins de viande et davantage de produits locaux et bio.
- Réfléchir et faire travailler les services de façon transversale aux liens entre alimentation, qualité de l'air, déchets...

## Sensibiliser, informer, communiquer, mobiliser, former

- Développer une politique métropolitaine de communication "santé environnement".
- Diffuser le travail sur le diagnostic santé environnement de la métropole, communiquer à partir de ce diagnostic.
- Développer des campagnes de mesures de la qualité de l'air avant/après ménage en présence des élus et des agents (sensibilisation).
- Mettre en place des ateliers participatifs entre professionnels et habitants, favoriser les temps d'échanges.
- Les collectivités vont vers des bâtiments performants. Si l'on ne veut pas avoir un effet rebond tant en consommations d'énergie qu'en qualité de l'air intérieur, il faut accompagner les usagers aux bons gestes. Diffuser par exemple des flyers aux usagers de nouveaux bâtiments sur le confort été/hiver (cela a été fait à Vénissieux dans le groupe scolaire Floria Tristant).
- Faire participer les citoyens à la végétalisation de la ville dans ses espaces privés et ses espaces publics.
- Développer l'information envers les lieux relais comme les centres sociaux, pour généraliser le "prisme santé" dans des actions conduites auprès des familles.
- Etendre les "défis à alimentation positive".
- Organiser un challenge inter communes avec un prix de la métropole.
- Former le personnel des écoles et des crèches, former les élus et les agents.

## Bâtiments

- Intégrer les questions de santé et de qualité de l'air dans la construction de nouveaux bâtiments, ainsi que dans les bâtiments existants. Introduire des matériaux sains (marchés avec des clauses adaptées) et utiliser des produits d'entretien ménager sains, non émissifs.
  - Travailler les qualités d'ambiance de tous les établissements recevant du public.
  - Organiser des visites conjointes des écoles avec les élèves et les parents.
- Législation sur la qualité de l'air intérieur.